

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19356**

Intitulé

Diagnostiqueur immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Odi formation	Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diagnostiqueur immobilier réalise le dossier de diagnostic technique (DDT) qui doit être établi à la charge du vendeur ou du propriétaire bailleur lors de la vente ou de la location d'un immeuble bâti. A l'issue de la mission, il remet à son client un rapport détaillé, et préconise le cas échéant des travaux à réaliser.

Ce dossier comprend, en l'état actuel de la réglementation et en fonction des caractéristiques de l'immeuble, le constat de risque d'exposition au plomb, l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, l'état de l'installation intérieure de gaz, l'état des risques naturels et technologiques, le diagnostic de performance énergétique du bâtiment, l'état de l'installation intérieure d'électricité et le mesurage (Loi Carrez).

L'activité du diagnostiqueur immobilier peut également s'orienter vers des missions d'expertise, d'étude et d'audit technique dans les différents domaines de la construction.

Dans l'exercice de son activité, il est amené à :

- rechercher les informations nécessaires à la détermination de son champ d'action et au déroulement de sa mission
- organiser et gérer son activité sur le plan administratif, établir des devis, des factures et en assurant le suivi clientèle et en assurant le suivi clientèle
- réaliser différents diagnostics en suivant les référentiels de la profession
- rédiger et délivrer des rapports conformes à la réglementation en vigueur, rendre-compte des conclusions et des conséquences des résultats au donneur d'ordre et aux tiers susceptibles d'être intéressés par les missions
- assurer la relation client et le développement de son activité en recherchant de nouveaux clients et prescripteurs.

Les capacités attestées :

Relation Client :

- se présenter et présenter l'activité
- interroger le client et analyser les informations fournies
- identifier le besoin
- élaborer un tarif de prestation en fonction des durées évaluées et des moyens à mettre en œuvre
- Présenter une offre de service et un devis

Réalisation des diagnostics et restitution aux clients :

- Organiser la mission après une visite de reconnaissance
- Adapter les techniques d'investigation et les modes opératoires aux situations rencontrées
- Identifier les risques afférents à chaque mission et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Reconnaître les pathologies du bâtiment et identifier les anomalies
- Rendre-compte par écrit des résultats d'investigations conformément aux dispositions réglementaires
- Utiliser la terminologie tous corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment
- Rendre-compte à l'oral de manière synthétique et compréhensible pour des non spécialistes
- Orienter le client en vue de remédier aux anomalies et désordres mis en évidence

Gestion administrative et commerciale :

- Organiser la veille technique et juridique liée aux activités de l'entreprise
- Établir un plan de développement d'entreprise
- Anticiper les évolutions du marché
- Bâtir un prévisionnel d'activité
- Élaborer un plan d'actions commerciales dans le respect des règles éthiques de la profession

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diagnostiqueur immobilier peut exercer son activité en créant son entreprise (indépendant ou franchisé) ou en devenant salarié d'un cabinet de diagnostics.

L'activité du diagnostiqueur est étroitement liée au marché de l'immobilier (DDT) mais elle peut aussi s'en détacher pour s'orienter vers le conseil en ce qui concerne, notamment, les économies d'énergies ou les relations entre le bâti et la santé.

Diagnostiqueur immobilier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

Réglementation d'activités :**Cadre relatif aux activités de diagnostic en vue de la rédaction du DDT :**

La profession est réglementée par le Code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants).

Il résulte de ces dispositions que le diagnostiqueur doit :

- présenter des garanties d'indépendance et d'impartialité,
- avoir reçu une formation professionnelle et être certifié par un organisme accrédité par le COFRAC (comité français d'accréditation),
- disposer des moyens appropriés à la mise en œuvre du diagnostic,
- avoir souscrit une assurance professionnelle dans les conditions fixées par la réglementation.

L'analyseur de plomb est doté d'une source radioactive. En conséquence, le diagnostiqueur doit être Personne Compétente en Radioprotection (PCR) ou être sous l'autorité d'une PCR, obtenir l'autorisation de détention de l'analyseur par l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) et respecter les conditions légales de stockage, de transport et d'utilisation de l'analyseur.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

L'évaluation des capacités repose sur les quatre composantes suivantes :

- Composante technique : contrôle sur les aspects techniques du métier (QCM et études de cas).
- Composante réglementaire : contrôle sur les aspects juridiques du métier (QCM et études de cas).
- Composante pratique : contrôle du savoir-faire (mises en situation professionnelle et études de cas, rédaction de rapports d'audits techniques à partir du plateau technique).
- Composante de synthèse (évaluation globale sur le plateau technique lors de l'entretien avec le jury, mise en situation).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 membres : 1 formateur, 1 professionnel extérieur
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	4 membres : 2 formateurs n'ayant pas accompagné le candidat dans sa démarche, 2 professionnels extérieurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnosticteur immobilier" avec effet au 01 juillet 2011, jusqu'au 09 août 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au journal officiel du 04 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, avec effet au 04 janvier 2019, jusqu'au 04 janvier 2024.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.odi-formation.fr>

ODI Formation

Lieu(x) de certification :

Odi formation : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [61 route Jean Briaud - Bâtiment Diamant 4 - 33700 Mérignac]

ODI Formation

61 route Jean Briaud - Bâtiment Diamant 4
33700 Mérignac
05 56 18 55 19

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ODI Formation
61 route Jean Briaud - Bâtiment Diamant 4
33700 Mérignac
05 56 18 55 19

Historique de la certification :